

Zeitschrift: Kleine Mitteilungen / Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Petites communications / Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: - (1965)

Heft: 77

Anhang: Résumé du 26e rapport annuel 1964

Autor: Rickli, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dikt
Schweizerische
Vereinigung für
Dokumentation

Association
Suisse de
Documentation



TU 1007
Sekretariat / Secrétariat:
3000 Bern, Bollwerk 25
Telephon / Téléphone:
(031) 62 23 30
Postcheck / Chèques postaux:
30 - 1104

Berne, juillet 1965.

Résumé du

26^e Rapport annuel 1964

(Petites communications n° 77)

Chers membres,

Selon l'art. 5, lettre c, des statuts, un rapport doit être établi chaque année sur l'activité de l'Association. Nous nous permettons dès lors de résumer à votre intention les principaux faits de l'exercice écoulé.

1. Assemblée générale:

Contrairement à beaucoup d'autres associations qui organisèrent leur rencontre annuelle à Lausanne en relation avec l'Expo, nous choisissons un cadre plus tranquille; nous sommes en effet partis de l'idée que nos membres trouveraient certainement des occasions plus favorables que celle-là pour visiter l'Exposition nationale. Le nombre extraordinairement élevé d'inscriptions - plus de 100 - prouve que notre choix était judicieux. Nous pouvons dire avec une légitime fierté que l'assemblée générale des 14 et 15 juin à Coire fut une réussite totale.

La partie administrative commença déjà le dimanche après-midi, à 14 h. 15, dans la salle du Grand Conseil et fut consacrée uniquement à la liquidation des affaires statutaires; le procès-verbal en a été communiqué à tous les membres dans les "Petites communications" n°73.

Après la partie administrative, un apéritif fut offert par la ville de Coire. A 17 heures, les participants se réunirent devant la cathédrale pour en visiter le riche et magnifique intérieur sous la conduite experte du professeur Staubli. La journée se termina par un voyage en car à travers les Grisons, agrémenté d'un souper à Malans.

Le lundi, le président de la ville - M. Sprecher - s'adressa en début de séance aux participants pour leur transmettre les souhaits de bienvenue de la ville de Coire. Puis suivirent des exposés extrêmement instructifs et enrichissants sous le rapport du perfectionnement professionnel, à savoir: "Les problèmes actuels du microfilm" par M. Schmidl et "Les différents modes d'emploi du microfilm dans l'entreprise des PTT" par le secrétaire de l'ASD (voir à ce sujet les "Petites communications" n°73). La visite du contrôle des habitants et des archives cantonales, à Coire, donna ensuite aux participants d'excellents exemples de l'emploi du microfilm. Le clou de l'assemblée fut la visite des vastes installations des usines d'Ems.

En dépit de la situation périphérique de Coire, le cours sur les cartes perforées superposables à sélection visuelle organisé le lendemain de l'assemblée générale connut lui aussi un vif succès. Nous renvoyons à ce propos aux "Petites communications" n°73 (appendice 3).

2. Comité et autres organes

a. Le comité nommé l'année précédente pour une période de 3 ans n'a pas subi de changement. En font partie:

Président: Otto Merz, Dipl.Ing., Schaffhausen

Vice-président: Dr. Paul Brüderlin, Zürich

Secrétaire: Ernst Rickli, Bern

Autres membres:

b. Vérificateurs des comptes:

c. Le bureau se compose comme jusqu'ici de:

voir texte allemand



d. Groupes de travail:

Notre association compte actuellement cinq commissions. En voici la composition avec les présidents respectifs:

Commission pour la formation: Hans Baer (institut d'économie industrielle EPF, Zurich)

Commission pour la classification: Hans Meyer (Elektro-Watt, Bibliothèque, Zurich)

Commission pour l'étude des moyens techniques auxiliaires: Erwin Auer (CIBA SA, Bâle)

Commission pour la documentation sur les textiles: Emile Cuche (Heberlein & Co SA, Wattwil)

Commission pour les archives et les musées d'entreprises: Erwin Zwigart (CIBA SA, Bâle)

Les rapports d'activité des présidents des commissions figurent à l'appendice 2.

Deux séances du comité et deux séances du bureau furent consacrées à la liquidation des affaires de l'Association.

3. Comptes annuels

Une petite modification est intervenue dans le compte général, en ce sens que sur décision du bureau les comptes "Séances et conférences", ainsi que "Commissions", sont - à titre de simplification - groupés maintenant sous une seule et même rubrique intitulée "Séances, commissions, manifestations". Par rapport au budget 1964, le dépassement de crédit qui frappe le plus est celui du compte "Divers". Ce surplus de dépenses est en rapport avec l'Exposition nationale. Le total des recettes s'élève à 16 635 fr. 35 contre 16 282 fr. 47 aux dépenses, d'où un solde actif de 352 fr. 88 qui a été reporté en compte nouveau. De ce fait, le compte capital demeure inchangé; il est de 4 734 fr. 04. Les deux provisions n'ont pas non plus subi de changement par rapport à l'année précédente; le fonds pour la participation aux manifestations et réunions internationales s'élève à 5000 fr. et celui en faveur des publications à 4500 fr.

Le compte spécial "Documentation sur les textiles" s'est soldé, grâce à la vente extrêmement élevée de fiches, par un excédent de recettes de 1 090 fr. 90, de sorte que le compte capital a presque doublé puisqu'il a atteint la somme de 2 410 fr. 18.

Le deuxième compte spécial, c'est-à-dire celui pour la formation, s'est soldé par un modeste excédent de recettes de 135 fr. 24, provenant du solde du cours de classification à Bâle et d'intérêts divers. Le compte capital, augmenté d'autant, s'élève maintenant à 6 829 fr. 86.

Le capital figure au bilan pour un montant total de 13 964 fr. 08. Voir l'appendice I au présent rapport, où sont également reproduits les comptes de profits et pertes, ainsi que les comptes "Capital" des trois groupes comptables.

4. Membres

Tout au long de l'exercice écoulé, le secrétaire a voué une attention soutenue à la propagande en faveur du recrutement de nouveaux membres. Grâce aux efforts fait dans ce sens et aux succès des cours de formation, nous pouvons annoncer un nombre réjouissant de nouveaux adhérents. Depuis le dernier rapport annuel jusqu'au 1^{er} juin 1965, l'ASD a enregistré les adhésions suivantes:

a. Membres individuels: voir texte allemand

b. Membres collectifs: voir texte allemand

Au cours de l'exercice 1964, nous avons eu à déplorer la mort d'un membre individuel en la personne de M. P. Rumpel, de Castagnola. Sa place au sein de l'ASD a été reprise par son fils, ce dont nous nous réjouissons. Dans un cas, l'affiliation individuelle a été changée en affiliation collective. Trois membres individuels et cinq membres collectifs se sont retirés de l'Association. L'assemblée générale a nommé membre libre M. W. Zahn, bibliothécaire retraité de la maison Bürle et Cie à Oerlikon.

Au 1^{er} juin 1965, l'ASD comptait:

2 membres d'honneur
2 membres libres
98 membres individuels
171 membres collectifs
5 membres par réciprocité

soit au total 279, contre 270 il y a une année. Ainsi, notre effectif a doublé depuis 1948; il a augmenté de 25 % au cours des cinq dernières années.

5. Activité en général

51. Avec ce rapport, nous pouvons tirer un trait sur une affaire qui nous a fortement occupé depuis 1960: l'Exposition nationale suisse 1964 à Lausanne (EXPO). Nous en avons déjà brièvement parlé dans les rapports annuels de 1962 et 1963, de sorte que nous renonçons à revenir en détail sur cette affaire. Les déceptions dont nous avons fait mention dans les deux précédents rapports subsistèrent malheureusement jusqu'à l'ouverture de l'Expo. Architectes et graphistes prirent en main l'aménagement de notre pavillon au dernier moment. Résultat: nous dûmes finalement, bon gré mal gré, contribuer à une exposition qui ne répondait pas à nos intentions ni à ce que nous en attendions, et qui échappa à la compréhension du visiteur moyen. La division que nous avait attribuée l'Expo s'appelait "Trésors de la science" et fut après bien des palabres consacrée à l'histoire du document en Suisse. L'architecte du secteur avait sans se soucier de nos objections, choisi les objets devant être représentatifs pour notre Association. Il s'agissait de trois jaquettes avec microfilms, d'échantillons de cartes à encoches marginales, l'édition condensée trilingue - exposée ouverte - de la classification décimale internationale, dont quelques pages étaient présentées séparément sous forme de photocopies, ainsi que d'un photomontage du service de documentation du Crédit suisse (mémoire magnétique), le tout exposé dans une scule vitrine ! Il ne nous fut donc pas possible de mettre en relief l'importance de la documentation pour la recherche, le développement, la production, etc., ni même d'en effleurer le sujet.

Les difficultés étaient de plusieurs ordres. D'abord, le thème "In die Zukunft weisen" donné par l'Expo n'était pas facilement réalisable. Ensuite, l'architecte du secteur - M. Max Bill - se montra très volontaire, et enfin le groupe d'exposants avait été formé par la direction de l'Expo de façon si hétérogène qu'il était pratiquement impossible de le représenter avec beaucoup d'unité. Ce groupe comprenait:

l'Association suisse des archivistes
l'Association suisse des bibliothécaires
l'Association suisse de documentation
le Comité suisse de l'Icom (musées)
l'Office fédéral de statistique
la Société d'histoire de l'art en Suisse
la Commission fédérale des monuments historiques
Cinémathèque suisse
Archives de phonogrammes de l'université de Zurich
la Société suisse de préhistoire
la "Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde"
7 corporations pour dictionnaires et dialectes.

Notre position envers l'architecte du secteur fut aussi rendue précaire par le fait que, faute de propres moyens financiers, le groupe dut couvrir les frais d'exposition avec des fonds provenant des contributions de la Confédération, des cantons et du fonds culturel, ce qui représentait un montant total de 476 147 fr. Les contributions de tous les exposants du groupe ne s'élevaient en revanche qu'à 8 900 fr. (auxquels s'ajoutèrent quelque 18 600 fr. provenant de la vente de disques).

Si nous jetons un coup d'oeil rétrospectif sur ce que fut pour nous l'exposition nationale, nous pouvons en tirer les conclusions suivantes:

- a. Même s'il n'a pas été fait à la documentation la place qui lui revenait, il était néanmoins logique et utile de présenter quelque chose au public, d'autant plus que les charges financières étaient pour nous supportables;
- b. Les voeux des exposants - c'est là un point de vue généralement exprimé - devraient, lors d'une prochaine exposition nationale, être mieux pris en considération. Il importe de créer un organe compétent qui, en cas de divergences d'opinions aussi profondes que celles que nous avons connues, puisse juger en dernier ressort.
- c. Il conviendra aussi d'examiner si la documentation doit à l'avenir s'inscrire dans le même contexte que la recherche et le développement.

Relevons enfin que la collaboration au sein du groupe des exposants fut réjouissante. Le groupe s'est dissout le 25 mars 1965; ainsi sont également éteintes toutes les obligations financières.

Les péripéties vécues par notre groupe d'exposants ont été relatées dans un rapport circonstancié par M. D.P. Clavel, directeur de la bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne. En sa qualité de président du groupe, le nommé a, avec beaucoup de patience, de doigté et de travail, contribué dans une large mesure à aplanir les difficultés avec la direction de l'Expo et à mettre finalement sur pied notre pavillon. Qu'il en soit ici sincèrement remercié. Notre gratitude et notre reconnaissance vont également à M. H. Leuch qui, avec le secrétaire, représente l'ASD et dont l'activité fut intense tant au sein du comité que lors de l'assemblée générale; on peut en effet éva-

luer à une trentaine le nombre de séances auxquelles il a participé.
Le secrétariat a remis à des membres 8 billets d'entrée à prix réduit.

52. Au début de l'année, le département fédéral de l'intérieur nous a donné l'occasion de nous prononcer sur un avant-projet de loi fédérale concernant la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Ce projet n'a donné lieu à aucune proposition d'amendement de notre part.

53. À titre de contribution à l'amélioration de la classification décimale internationale, le projet en faveur de la refonte de la CD 681.11, horlogerie, mis au net en liaison avec la commission d'experts allemande, a pu être transmis au secrétariat de la Fédération internationale de documentation à La Haye. Le projet - ce qui mérite d'être souligné - a été accepté tel quel par la commission centrale de classification et publié entre-temps sous forme de note provisoire 827. Le délai réglementaire d'opposition n'est pas encore écoulé.

54. En ce qui concerne l'édition spéciale CD 663.91 Cacao et chocolat, le secrétariat a polycopié sous forme de répertoire de mots-clés la table des matières traduite en français et en anglais par la holding Suchard. Ainsi, cette édition qui a été élaborée exclusivement en Suisse et qui rencontre déjà un intérêt international est appelée à connaître une large diffusion à l'étranger.

55. En 1963 déjà, la "Vereinigung zur Werbung für Schweizer Papiere" avait demandé au secrétariat de l'aider à élaborer une classification pour une documentation à l'intention des consommateurs de papier. Le projet présenté à cet égard fut complètement remanié. Les avis contenus dans les propositions du secrétaire servirent de guide tout au long des travaux, la rédaction finale ayant été assurée par la requérante elle-même. Celle-ci put, à la fin de l'été déjà, remettre les premières feuilles de documentation dans une boîte d'aspect très agréable.

56. En sa qualité de chef de la bibliothèque et de la documentation de la direction générale des PTT, le secrétaire est aussi en relation avec une commission qui, en tant que sous-commission 20 de l'Association suisse de normalisation, s'occupe des problèmes de la documentation relative à la navigation aérienne: tâche commune des milieux intéressés de caractère civil et militaire. La bibliothèque de l'EPF s'occupe déjà d'un service de fiches basé notamment sur la littérature dont elle dispose pour les périodiques. Comme la tendance actuelle consiste essentiellement à créer une classification appropriée qui suffise aux sphères de travail fortement différenciées et à la vaste spécialisation des intéressés, on peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu que cette commission soit formée de représentants de l'ASD.

57. Les commandes de microfilms ont nettement baissé au cours du 2^e trimestre, parce qu'une maison dont on avait reçu de nombreuses commandes a confié ses travaux de recherche à un autre institut. C'est surtout pour cette raison qu'elles sont tombées de 701 l'année précédente à 423 en 1964; à noter que les commandes sont sujettes à variations, selon que les besoins de littérature en rapport avec les travaux de recherche et de développement des entreprises sont considérables ou peu importants. Le nombre des pages fournies a néanmoins atteint le chiffre de 7000, alors que les brevets étrangers ont été l'objet d'une demande légèrement supérieure à celle de l'année précédente.

58. Le gain de temps réalisé par le recul des commandes de microfilms a été absorbé pour une bonne part par le nombre croissant de demandes particulièrement compliquées de littérature, pour laquelle n'était pas indiqué le lieu de conservation en Suisse. La majorité de ces demandes trouvèrent finalement une solution positive. Dans la plupart des cas, la documentation recherchée était urgente et par conséquent d'une importance capitale pour l'entreprise intéressée.

59. La vente des brochures "Archives, bibliothèques et centres de documentation en Suisse" a notablement baissé depuis l'importante campagne de propagande de 1963. Elle a toutefois permis à l'ASD et l'ASB de mettre en compte chaque 209 fr. 50.

510. Les envois postaux expédiés, qui reflètent en partie l'activité du secrétariat, se répartissent comme suit:

Lettres et cartes postales	1644
Reproductions polycopierées	2088
Imprimés	185
Total	3917

Le présent rapport ne fait pas mention du temps consacré par le secrétaire pour les conférences, entretiens, visites, séances, etc.

Au cours de l'exercice écoulé ont paru 7 numéros des "Petites communications", soit les n° 68 à 74. Certains membres nous ont envoyé quelques articles, ce dont nous les remercions vivement. A la rédaction des "Nouvelles ASB/ASD, l'Association suisse des bibliothécaires est maintenant représentée par M. Bourquin et non plus par M. Holenstein.

6. Activité internationale

61. Comme à l'ordinaire, une place importante est faite ici à la Fédération internationale de documentation (FID). Celle-ci a tenu son assemblée générale annuelle le 22 septembre à La Haye. L'ASD y était représentée par son secrétaire et M. A. de Geus (Afico SA, La Tour-de-Peilz). Un compte rendu des principales affaires traitées, à savoir la question de se procurer des fonds pour consolider la situation financière et le mémoire de la commission allemande de normalisation au sujet de l'avenir de la FID, a déjà paru dans le n° 74 des "Petites communications". L'organisation faîtière internationale se trouve là devant des problèmes d'une importance capitale pour son développement et son organisation futures. Le poste de secrétaire général est toujours vacant.

Des experts réunis avec la commission centrale de classification (CCC) ont discuté, après l'assemblée de la FID, de la future structure de la classification décimale internationale, notamment du sort de la CD 4 devenue libre du fait du transfert dans le groupe 8 des sciences linguistiques. Simultanément ont été étudiées les possibilités de simplification par un groupement des matières connexes. A cet égard, la décision définitive appartient au CCC, de qui relève la classification décimale.

Nous nous félicitons de ce que M. F. Wegmüller ait pu, avec le consentement de la maison Hoffmann - La Roche Co SA à Bâle, être désigné comme représentant permanent de la Suisse au sein de la commission de la FID pour la sélection mécanique. En tant que spécialiste expérimenté et jouissant d'une renommée internationale, le prénommé sera un représentant notoire de l'ASD.

Sur notre recommandation, le "Centredoc" à Neuchâtel a été admis comme "elected associate member" par la FID. Le "Centredoc" est le premier membre de ce genre de la Suisse.

62. Une fois de plus, nous avons dû aussi dans le cadre de la FID nous occuper de questions de formation. En avril, nous avons répondu à un questionnaire de trois pages du rapporteur de la commission internationale pour les questions de formation de documentalistes en Suisse. Ces enquêtes doivent servir de base à l'élaboration d'un résumé sur les possibilités de formation et les plans d'instruction dans les différents pays.

Dans une lettre ultérieure fut évoquée la question de l'échange de documentalistes à des fins de formation, sur la base d'un "Exchange-Clearing". Chaque pays affilié à la FID aurait à fixer le nombre de candidats qu'il aimerait déléguer à l'étranger en vue de leur formation. En même temps, il devrait mettre à disposition presque le même nombre de places de formation pour les stagiaires étrangers. Chaque pays pourvoirait alors financièrement à l'entretien des documentalistes séjournant sur son territoire. Ce genre de Clearing devrait permettre d'éviter des difficultés en matière de devises. Pour des raisons pratiques, nous avons dû exprimer quelques réserves au sujet de ce plan pour pays pauvres en devises, auquel seraient principalement intéressés les pays d'Europe orientale et des Balkans. Au lieu d'échanger des documentalistes, il serait plus judicieux que les spécialistes chargés de l'instruction aient la possibilité de suivre des cours de formation dans d'autres Etats, ce qui leur permettrait de recueillir des suggestions ou enseignements pour leur propre sphère d'activité. C'est précisément ce point de vue que nous défendons devant la FID depuis plusieurs années déjà.

63. La fondation allemande en faveur des pays en voie de développement nous a invités à participer du 19 au 24 octobre 1964, à Berlin-Ouest, à une séance consacrée à la coopération internationale dans le domaine de la documentation et de l'aide en faveur du développement. Le 20 mars 1964, cette invitation fut renouvelée par M. Keller de Bonn à l'occasion d'une visite au secrétariat. Après consultation du délégué pour la coopération technique auprès du département politique fédéral, on est arrivé à la conclusion que la Suisse pourrait d'abord se borner à l'envoi d'un observateur, mission qui a été confiée à un fonctionnaire de la légation suisse à Berlin.

64. De l'Association suisse de normalisation nous sont régulièrement parvenues les propositions ISO dans le domaine de la documentation. Elles n'ont donné lieu à aucun contreprojet.

7. Conclusions

L'année dernière, différents faits et publications ont mis en lumière l'importance de la documentation et ont également éveillé l'attention en Suisse. Ce fut avant tout le "Report of the President's Science Advisory Committee USA", rapport dit "Weinberg" qui, pour les USA, réclame l'intervention énergique de l'Etat dans le développement et la

gestion de la documentation. En Suisse, le rapport Labhard attire l'attention sur l'insuffisance des bibliothèques universitaires. De plus, des hommes de science rentrés d'Amérique ont postulé dans une déclaration commune parue dans le journal universitaire suisse (n° 5/1964) un élargissement de l'information dans l'intérêt de la recherche. En Allemagne, la documentation se trouve certainement à un tournant décisif, à la suite du don d'environ 10 millions de marks que les usines Volkswagen ont fait en faveur de l'aménagement d'un centre scientifique de documentation. En France également des tendances progressistes se manifestent sous l'impulsion du "Centre national de la recherche scientifique".

Ainsi se pose - qu'on le veuille ou non - la question du développement de la documentation en Suisse. Il est clair que chez nous aussi la documentation doit évoluer. Il ne fait pas de doute que l'ASD aura également à s'occuper dans un proche avenir des problèmes qui s'annoncent, afin qu'elle puisse aussi contribuer à des solutions judicieuses et à une orientation rationnelle de la documentation dans l'intérêt du pays.

Le secrétaire:

E. Rickli